

Déviations : colère d'un côté, agacement de l'autre

Circulation - Déplacements



Les techniciens des services de l'Etat ont présenté les états d'avancements des dossiers. C. Tellier

Colère d'un côté, agacement de l'autre, au soir d'une réunion publique à Saint-Béat le 12 juillet, avec près de 150 personnes rassemblées. Saint-béatais, élus, associations, commerçants... font face aux représentants de l'État, de la région et du département. Suite à la réunion publique d'octobre, le sous-préfet Jean-Luc Brouillou, la présidente de région Carole Delga et le conseiller départemental Patrice Rival sont là pour parler de l'état d'avancement des travaux de la déviation «Saint-Béat/Arlos», des études complémentaires réalisées pour la déviation provisoire et de la poursuite de l'opération. «Nous sommes là pour vous donner des informations sur des points essentiels, pour qu'il y ait un débat éclairé qui parte sur des réalités, afin de porter ensuite des projets de développement sur le territoire», indique Carole Delga, laquelle précise que l'imprévisible existe avec les problèmes géographiques et géologiques rencontrés qui retardent les travaux et nécessitent des solutions alternatives.

Un nouveau tracé à l'étude

Les travaux de la déviation initiale, à la sortie du tunnel, ont en effet été stoppés. Un nouveau tracé est à l'étude dans un secteur délicat en flanc de montagne. Dans l'attente que ce second tracé soit mis en place, il ressort que les camions au giratoire de Lez reviendront sur Saint-Béat en passant devant le collège et l'école pour aboutir au Pont Neuf : une proposition rejetée en bloc par les saint-béatais qui mettent en avant la sécurité, les nuisances sonores et olfactives. L'État fait part d'une amélioration à l'exposition au bruit pendant la phase provisoire, et avance des solutions alternatives.

Nuisances sonores et olfactives

Face aux interrogations sur la qualité de l'air et les nuisances sonores par rapport au trafic routier très dense, de poids lourds en particulier, la DREAL précise que les résultats sont très en dessous des seuils acceptables. «Les saint-béatais n'en veulent pas de cette déviation provisoire», martèlent les gens dans la salle dont certains ont le sentiment d'une fin de non-recevoir, de ressembler à des mendiants à force de réclamer, de ne pas être entendus et défendus. Dans les semaines à venir, des rencontres entre locaux et services de l'État devraient avoir lieu.

Autres thèmes

Durant les trois heures de débat, d'autres sujets ont été abordés. Concernant les travaux post-crue : poursuite du retrait des embâcles ; fin des derniers travaux 2016-2017 à Cazaux Layrisse et Saint-Béat ; mise en place d'une gouvernance «Garonne Amont» et d'une structure unique en 2017-2018. Concernant l'action sur la rivière : pas d'enrochement ni de curage possibles face aux contraintes de la loi sur l'eau qui est subie mais prévient des situations d'urgence. Concernant la situation des campings sinistrés : pas de réouverture possible ni à Fos, ni à Saint-Béat. Par contre, l'Etat accompagnera les projets d'ouverture sur de nouveaux sites.